



## **Conférence DCRI sur la Protection de l'information et des données numériques - Université Paris – Est - Marne - Jeudi 5 décembre 2013**

Le jeudi 5 décembre 2013, l'Associations IHEDN Paris Ile-de-France a présenté une conférence de la DCRI sur la « Protection de l'information et des données numériques » à l'Université Paris - Est - Marne. Cette conférence a été réalisée en coopération avec Mme Bouteille du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la DCRI et Mme Tournier de l'Université Paris - Est - Marne. Deux cents étudiants étaient présents. Ce jeune public était constitué d'étudiants en BTS informatique, mais surtout d'étudiants en Licence et Master professionnels commerce import-export ainsi que de Masters en informatique.

Les interventions de la DCRI en milieu universitaire sont rares. Une conférence a déjà eu lieu à Assas et une autre à Sciences po. L'enregistrement et les photographies n'ont pas été autorisés, quant au nom de l'intervenant, il ne peut être communiqué. Aussi, Mme Tournier a-t-elle vivement remercié dans l'introduction à la conférence, Corine Bouteille, la DCRI et l'association d'avoir pu la rendre possible. La présidente de l'association IHEDN Paris Ile de France, Caroline Gorse-Combalat, a, quant à elle, invité tous les étudiants à visiter notre site et à postuler aux séminaires jeunes !

L'intervenant a d'abord présenté les missions de la DCRI. Il s'agit pour l'essentiel de la lutte contre l'espionnage, les extrémismes violents et la cybercriminalité mais aussi de la protection du patrimoine et de la sûreté de l'Etat.

La conférence a donc porté sur la protection des informatiques numériques. Celle-ci renvoie aussi à la protection des données scientifiques et techniques et en conséquence à la sauvegarde des emplois en France. D'ailleurs, pour les Japonais : « l'information est le sang des entreprises ».

L'intervenant a souligné notre absence de culture de sécurité mais aussi et surtout l'importance de notre comportement individuel face à la protection de nos informations. En effet, tout ce qui traite, stocke et transmet de l'information est vulnérable, par exemple les photocopieuses qui possèdent un disque dur.

La protection des données passe par la protection contre la négligence, le vol et le piratage.

L'ANSSI : l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes Informatiques permet aux entreprises, collectivités et aux individus de s'informer sur les moyens de se protéger.

Contre la négligence, l'intervenant a préconisé quelques règles simples : l'utilisation d'un ordinateur dédié, l'usage d'un film de confidentialité, le chiffrement des données... Ce dernier élément concerne également la protection contre le vol.

Face au vol des données, il est désormais possible de les effacer à distance. Néanmoins on ne sait pas qui peut s'intéresser à nos données, tout comme on ne sait pas quelle information on doit protéger. En effet, la valeur

d'une information varie avec le temps. L'intervenant a présenté des clés USB formatées de telle sorte qu'elles permettent le vol de données en quelques secondes. Les étudiants furent surpris par la simplicité, l'efficacité et la rapidité de la manœuvre !

Pour faire face au piratage et à l'espionnage, les méthodes de recherches et d'utilisation de l'information nous ont été présentées. Il existe trois types d'informations : ouvertes, sensibles et stratégiques. Les méthodes d'acquisition sont légales ou clandestines mais toutes recherches d'informations stratégiques passent d'abord par la collecte d'informations ouvertes, accessibles sur internet via les multiples réseaux sociaux : Facebook, Twitter, LinkedIn, You Tube, Flickr, Les copains d'avant... Nous devons donc maintenant nous poser la question de savoir, non pas, si nous devons y être, mais comment y être ? Contre le piratage et la recherche d'informations, il est recommandé de faire des mises à jour régulières, d'utiliser une adresse mail et un mot de passe dédié, d'éviter les informations trop personnelles, les photographies qui permettent de nous localiser, et de faire régulièrement de la veille sur son nom. Enfin, il est nécessaire de se poser toujours la même question : quelles peuvent être les conséquences si ces informations sont récupérées par un inconnu ? La conclusion s'est alors imposée à tous : la protection de toutes les formes de données passe avant tout par un comportement individuel adapté c'est à dire sensibilisé à la protection des données!

L'intervenant de la DCRI fut chaleureusement applaudi ! Cette première expérience pour notre association - une intervention dans une université de l'Est parisien - a répondu à la volonté de développer l'esprit de défense et de sécurité parmi les jeunes adultes. Ce type d'intervention doit, en conséquence, être absolument renouvelé.

Corinne TALON